



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 1929

## Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les revendications du syndicat SNUIPP-FSU de l'éducation nationale, à savoir : l'amélioration des conditions d'enseignement de tous les élèves par l'annulation des suppressions de postes ; en dotant d'un allègement de service (1/4 de décharge) toutes les écoles de cinq classes ; en fixant à vingt-cinq le nombre maximum d'élèves par classe dans les zones prioritaires ; la résorption de l'auxiliaariat et un recrutement plus important d'enseignants ; le rétablissement des crédits indispensables pour l'augmentation de l'indemnité de charges administratives des directeurs d'écoles de moins de dix classes ; par l'annulation des amputations décidées au budget 1997 dans deux domaines (formation continue, crédits pédagogiques) ; pour l'augmentation des crédits permettant la prise en charge des frais de déplacement des personnels assumant des fonctions itinérantes ; la réouverture complète du dossier de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles afin d'intégrer les instituteurs retraitables qui n'auront pu accéder au corps des professeurs des écoles cette année. Il lui demande quelle réponse il envisage d'apporter à ces revendications.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. 1 262 classes ont été ouvertes ou réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles. S'agissant des décharges de service des directeurs d'école leur amélioration a été entreprise. Elle porte sur les directions d'école à 6 classes qui bénéficieront toutes d'une décharge partielle de 4 jours par mois dès la présente rentrée scolaire. En outre, à la rentrée scolaire 1997, les effectifs des écoles maternelles situées en zones d'éducation prioritaires seront abaissées à 25 élèves par classe en moyenne. Dans le premier degré, le nombre de suppléants en fonctions au mois de juin 1997 était égal à 693. Les suppléants qui remplissent les conditions de diplôme et d'ancienneté peuvent se présenter aux concours de recrutement de professeurs des écoles. En outre, à la rentrée 1997, le nombre de suppléants est inférieur à celui du mois de juin. Pour compléter ce dispositif, l'ouverture exceptionnelle d'un concours interne pour les candidats justifiant de services d'instituteur suppléant est à l'étude. A la présente rentrée tous les suppléants ont été réemployés, y compris ceux qui n'avaient pu l'être à la rentrée 1996. Le recrutement d'enseignants du premier degré couvre les besoins. Enfin en ce qui concerne l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles l'augmentation de la proportion des instituteurs nommés par la voie des listes d'aptitude départementales permet aux plus anciens d'entre eux de partir à la retraite comme professeur des écoles. Des instructions ont parallèlement été données aux inspecteurs d'académie afin qu'il soit procédé à un examen prioritaire des candidatures à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles de ceux qui sollicitent leur admission à la retraite.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Goldberg](#)

**Circonscription** : Allier (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1929

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 août 1997, page 2513

**Réponse publiée le** : 8 décembre 1997, page 4500